

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 26
Votants 27
Quorum 14

L'an deux mille vingt trois

Le : 23 janvier

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Mme Annick BRUNEL**

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2023

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Françoise BUSALLI Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, André GACHET, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENT : Marjorie COMBE.

POUVOIR : Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2023_01_08

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.

Depuis le conseil municipal du 15 décembre 2022, trois décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces décisions concernent le foncier.

(2022/59) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 15/12/2022 : vente d'une habitation, sur la parcelle cadastrée section E n°1425 située «18 avenue Jean Moulin».

(2022/60) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 15/12/2022 : vente d'une parcelle de terrain à bâtir viabilisée à détacher de la parcelle de plus grande étendue, sur la parcelle cadastrée section D n°382 située «28 rue du Onze Novembre».

(2022/61) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 05/01/2023 : vente d'un plateau nu à aménager sur la parcelle section D n°1705 située «2 rue de Terland / 1 rue du Huit Mai».

Le Conseil Municipal, après discussion et en avoir délibéré, prend acte des décisions prises par le Maire.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 25 janvier 2023
Le Maire, Annick BRUNEL


La Secrétaire de séance,
Nathalie FERNANDEZ







Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :